

CHAILL'INFOS

FÉVRIER 2015 – N°4

Le Mot de Vincent



Amis Chaillevetons merci.

Une nouvelle fois vous avez démontré l'intérêt que vous portez à votre commune en participant plus que largement, et en plus grand nombre que les années précédentes, à la cérémonie de présentation des vœux par l'équipe municipale le 9 janvier. L'implication de nos bénévoles, souvent mis à contribution, est à souligner et nous ne passerons pas sous silence, bien évidemment, nos plus vifs remerciements à Jérôme notre boulanger, qui malgré le nombre croissant de parts de galettes qu'exige cette manifestation, a tenu néanmoins à en assurer la fourniture gracieusement.

Bien que manquant quelque peu de commerces, notre village peut s'enorgueillir d'avoir tout de même une vie active assez développée. La preuve en est le résultat très positif de notre Agence Postale, que l'on pourrait comparer à un thermomètre ambiant, qui obtient au titre de l'activité départementale une très appréciée troisième place. Nos deux charmantes et efficaces postières n'y sont pas non plus étrangères !

Bref, Chaillevette poursuit son avance et d'ici très peu de temps nous espérons vous apporter plus de détails sur nos projets en cours de réalisation. À bientôt donc, très amicalement à tous !

Le maire, Vincent Griolet

Agenda

- **Dimanche 22 et 29 mars** Élections départementales
- **Samedi 11 avril** Repas des Anciens
- **Dimanche 12 avril** Concert
Église de Chaillevette
Grains de Phonie reçoit
Coraline de Gap
- **Dimanche 10 mai** Croisade des Motards
- **Vendredi 15 mai** Train des Mouettes
Marché gourmand

Information déchetterie



Contrairement à ce que nous avait annoncé la CARA, la déchetterie reste ouverte.

Les travaux prévus ne sont pas encore commencés. La CARA n'a pas de précisions à nous fournir, concernant la date de fermeture envisagée.

Dès que nous aurons ces informations nous vous les communiquerons.

Erratum

Une photo peut en cacher une autre !

Voilà comment un écrivain et officier de marine Pierre Loti a volé la vedette (pour un officier de marine une vedette c'est banal !) à l'Enseigne de vaisseau Charles Ballande.

Même corps militaire : la marine, même moustache, cela suffit à induire en erreur la profane que je suis.

Le texte de notre ami Jean-Michel Bouyer a été illustré par moi et mal illustré. Charles me pardonnera sans doute, Jean-Michel et vous aussi j'espère.

Voici donc la bonne photo de Charles Ballande.

Evelyne Réa

Une Coop dynamique



La Coop, toujours soucieuse de répondre aux souhaits de sa fidèle clientèle et d'améliorer son accueil, a changé l'aménagement de sa boutique.

L'ancienne vitrine de frais a été remplacée pour recevoir plus de marchandises.

Vous pourrez trouver un plus grand choix de produits au rayon « crèmerie - fromage » ainsi qu'au rayon « charcuterie - viande ». La vitrine « snacking - boissons fraîches » a été réaménagée et les anciens bacs « surgelés » ont été remplacés.

Alors n'hésitez plus, faites un petit détour par la Coop !

À noter que la Coop fait des livraisons à domicile, pour cela il suffit de téléphoner, passer votre commande et Brigitte vous livrera soit entre 13 h et 15 h 30, soit le soir après la fermeture du magasin.



L'enseigne de vaisseau Ballande trancha le premier la porte de Bab El Bahr qui prendra le nom de porte de la Marine ! A.Namuib



Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux.

Ces élections auront lieu dans le cadre de la nouvelle carte cantonale dont les limites ont fait l'objet d'une révision générale entre mars 2013 et février 2014.

Les conseillers départementaux seront ainsi élus dans les 2 054 cantons issus de cette réforme.

Qui peut voter ?

Pour pouvoir voter, deux conditions doivent être remplies :

1. Être électeur

Sont électeurs tous les Français et Françaises :

- âgés de 18 ans ;
- jouissant de leurs droits civiques et politiques, tant en France que dans leur État d'origine ;
- n'étant dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi.

2. Être inscrit sur les listes électorales

Les listes électorales font l'objet d'une révision annuelle. Les scrutins de l'année 2015 se feront sur les listes arrêtées le 28 février 2015 et issues de la dernière révision correspondant aux demandes d'inscription déposées jusqu'au 31 décembre 2014 et aux inscriptions d'office des personnes qui atteignent dix-huit ans avant la date du scrutin (articles L. 11-1 et L. 11-2 du code électoral).

Le vote par procuration

Il est possible de voter par procuration lors des élections départementales.

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

Ne pas oublier de se munir d'une pièce d'identité.

Pour avoir le détail des nouveaux cantons de la Charente-Maritime sur internet :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028664692&dateTexte=&categorieLien=id>

Ça va surfer !



Nous l'avions promis, nous l'avons fait !

Toute l'équipe municipale est heureuse de vous annoncer la mise en ligne dans les premiers jours de mars, de votre site internet.

Nous vous invitons à venir surfer et le découvrir, en tapant dans votre moteur de recherche : chaillevette.fr

Dans la rubrique « contact » vous pouvez nous écrire, nous donner votre avis et nous faire part de vos remarques.

Si vous souhaitez être répertoriés sur le site en tant qu'artisan, ostréiculteur, que vous ayez un hébergement (gîtes ou chambre d'hôtes) ou autre, faites-vous connaître en mairie.

Bonne balade sur la toile !!!!!

Le train festif



Le 15 mai prochain le Train des Mouettes organise son traditionnel Marché fermier auquel sont conviés tous les habitants de Chaillevette. En colla-

boration avec la Chambre d'agriculture, la CARA et la Commune, des producteurs locaux s'installeront à partir de 16 h à la gare. Le train arrivera vers 19 h 45. Des tables et des chaises seront mises à votre disposition et celle des voyageurs, pour déguster toutes ces spécialités. Le groupe Why Notes animera la soirée. Venez nous rejoindre pour passer un agréable moment.

Premier vide-bateau et vide-cabane



Le 31 mai, le CMAC (Comité Municipal d'Animations de Chaillevette) organise sur le port de Chatressac un vide-bateau et un vide-cabane.

Si vous souhaitez vous débarrasser de matériel de navigation dont vous n'avez plus l'usage, si vous avez dans vos cabanes des objets qui vous encombre, venez à notre vide-bateau, vide-cabane.

Si vous avez un bateau à vendre, venez ce jour-là au port de Chatressac, vous pourrez le faire essayer à d'éventuels acheteurs car l'eau sera haute.

Une restauration sur place est prévue.

Merci aux riverains de leur compréhension, car cette manifestation engendrera peut-être quelques désagréments, mais la bonne volonté de tous permettra de passer un moment agréable, dans un cadre d'exception.

Renseignements et inscription auprès de la mairie : 05 46 36 60 25

Recommandations : les grandes marées

Dans la perspective des grandes marées 2015 qui compteront plus de 35 jours cette année et qui ont débuté le 21 janvier, nous tenons d'ores et déjà à vous recommander la plus grande vigilance face à la conjonction d'éventuels phénomènes (fort coefficient, vent, pluviométrie...) susceptibles de déclencher une surcote.

Pour votre sécurité, nous vous invitons ces jours de grande marée à surveiller la montée des eaux et à penser à protéger vos biens qui risquent d'être inondés. En cas de submersion et si une évacuation devait être envisagée, nous vous rappelons que le point d'accueil de la population et de stationnement des véhicules est à la salle des fêtes. Une fois évacués, vous n'aurez plus temporairement la possibilité de revenir à votre domicile, nous vous indiquons donc ci-dessous les consignes à respecter en cas d'évacuation :

- Fermez vos réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et de chauffage,
- Attachez vos objets encombrants et susceptibles de flotter
- Montez le plus haut possible les objets et produits que vous souhaitez protéger
- Fermez tous vos volets et renforcez si possible la sécurité des portes
- Munissez-vous de vêtements de rechange, d'un nécessaire de toilette, de vos médicaments indispensables, de vos papiers personnels, d'une couverture et d'un peu d'argent
- N'oubliez pas de fermer à clé votre bâtiment une fois évacué
- Soyez attentifs aux consignes qui vous seront données.